

## SEANCE ORDINAIRE DU 14 AVRIL 2015

L'an deux mil quinze, le 14 avril à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune d'EYMOUTIERS dûment convoqué s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. Daniel PERDUCAT, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 avril 2015

Présents : MM. PERDUCAT D., FAYE J.P., PONS G., PEYRISSAGUET J-J., SUDRON F., WERTHMANN G; Mmes PLAZANET M., LOURADOUR P., CHABANAT C., LAMBÉY F., LEVENTOUX H., MONVILLE D., RAYNAUD D., RIGOUT CHEMARTIN D., SIMON I.;

Excusés : MM. RABOISSON T., RIBOULET J., SIMON P., O. PIQUEREL ;

M. Jean RIBOULET a donné pouvoir à M. Jean-Pierre FAYE,

M. Philippe SIMON a donné pouvoir à M. Gérard PONS,

M. Olivier PIQUEREL adonné pouvoir à Mme Isabel SIMON ;

Madame Frédérique LAMBÉY a été élue secrétaire.

### ORDRE DU JOUR :

- 01/ BUDGET PRINCIPAL – AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE
- 02/ BUDGET EAU ASSAINISSEMENT – AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE
- 03/ BUDGET CINEMA - AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE
- 04/ BUDGET LOTISSEMENT - AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE
- 05/ BUDGETS PRIMITIFS 2015 - VOTES
- 06/ TAXES LOCALES 2015
- 07/ SUBVENTIONS 2015
- 08/ LE MONT DU RABAZEIX - REFECTION D'UN MUR DE SOUTENEMENT
- 09/ DOMAINE DU BUCHOU - CHOIX DES ENTREPRISES
- 10/ CHEMIN COMMUNAL DE DONNARIEIX - DEPLACEMENT DE L'ASSIETTE
- 11/ CESSION DU CHEMIN COMMUNAL DU MONT
- 12/ PERSONNEL COMMUNAL – CREATION DE POSTES
- 13/ DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT CITOYENNETE

### 1/ BUDGET PRINCIPAL – AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE

Le Conseil Municipal,  
Après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2014,  
Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,  
Considérant les éléments suivants :

#### POUR MEMOIRE

Excédent de fonctionnement antérieur reporté	97 371,61
Déficit d'investissement antérieur reporté	189 190,73

#### SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2014

Solde déficitaire d'exécution de l'exercice	112 915,87
Solde déficitaire d'exécution cumulé	302 106,60

#### RESTE A REALISER AU 31/12/2014

Dépenses d'investissement	188 008,66
Recettes d'investissement	257 084,40
Solde excédentaire	69 075,74

## BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2014

Rappel du solde déficitaire d'exécution cumulé	302 106,60
Rappel du solde excédentaire des restes à réaliser	69 075,74
Besoin de financement total	233 030,86

## RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER

Résultat excédentaire de l'exercice	366 146,49
Résultat excédentaire antérieur	97 371,61
Excédent de fonctionnement cumulé	463 518,10

Décide d'affecter le résultat d'exercice 2014 comme suit :

## SECTION D'INVESTISSEMENT

Couverture du besoin de financement compte 1068	233 030,86
Résultat de l'exercice 2014 PRINCIPAL ligne 001 dépenses	302 106,60

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

Reste sur excédent de fonctionnement 2014 ligne 002 recettes	230 487,24
--	------------

## 2/ BUDGET EAU ASSAINISSEMENT – AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu ce jour les comptes administratifs de l'exercice 2014,  
Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,  
Considérant les éléments suivants :

## POUR MEMOIRE

Excédent de fonctionnement antérieur reporté	10 141,01
Excédent d'investissement antérieur reporté	222 975,32

## SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2014

Solde excédentaire d'exécution de l'exercice	12 464,01
Solde excédentaire d'exécution cumulé	235 439,33

## RESTE A REALISER AU 31/12/2014

Dépenses d'investissement	18 143,25
Recettes d'investissement	0,00
Solde déficitaire	18 143,25

## BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2014

Rappel du solde excédentaire d'exécution cumulé	235 439,33
Rappel du solde déficitaire des restes à réaliser	18 143,25
Solde excédentaire total	217 296,08
Besoin de financement total	0,00

## RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER

Résultat excédentaire de l'exercice	12 973,62
Résultat déficitaire antérieur	10 141,01
Excédent de fonctionnement cumulé	2 832,61

Décide d'affecter globalement au budget EAU ET ASSAINISSEMENT le résultat d'exercice 2014 comme suit :

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Couverture du besoin de financement compte 1068	0,00
Résultat de l'exercice 2014 ligne 001 recettes	235 439,33

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Reste sur excédent de fonctionnement 2014 ligne 002 recettes	2 832,61
--	----------

---

**3/ BUDGET CINEMA - AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu ce jour les comptes administratifs de l'exercice 2014,  
Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,  
Considérant les éléments suivants :

**POUR MEMOIRE**

Excédent de fonctionnement antérieur reporté	2 649,45
Excédent d'investissement antérieur reporté	51 832,49

**SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2014**

Solde excédentaire d'exécution de l'exercice	18 382,23
Solde excédentaire d'exécution cumulé	70 214,72

**RESTE A REALISER AU 31/12/2014**

Dépenses d'investissement	0,00
Recettes d'investissement	0,00
Solde déficitaire	0,00

**BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2014**

Rappel du solde excédentaire d'exécution cumulé	70 214,72
Rappel du solde excédentaire des restes à réaliser	0,00
Besoin de financement total	0,00

**RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER**

Résultat excédentaire de l'exercice	4 960,18
Résultat excédentaire antérieur	2 649,45
Excédent de fonctionnement cumulé	7 609,63

Décide d'affecter globalement au budget CINEMA le résultat d'exercice 2014 comme suit :

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

couverture du besoin de financement compte 1068	0,00
Résultat de l'exercice 2014 ligne 001 recettes	70 214,72

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Reste sur excédent de fonctionnement 2014 ligne 002 recettes	7 609,63
--	----------

---

#### **4/ BUDGET LOTISSEMENT - AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu ce jour les comptes administratifs de l'exercice 2014,  
Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,  
Considérant les éléments suivants :

##### **POUR MEMOIRE**

Excédent de fonctionnement antérieur reporté	0,00
Déficit d'investissement antérieur reporté	61 375,00

##### **SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2014**

Solde déficitaire d'exécution de l'exercice	15,00
Solde déficitaire d'exécution cumulé	61 390,00

##### **RESTE A REALISER AU 31/12/2014**

Dépenses d'investissement	0,00
Recettes d'investissement	0,00
Solde	0,00

##### **BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2014**

Rappel du solde déficitaire d'exécution cumulé	61 390,00
Rappel du solde des restes à réaliser	0,00
Besoin de financement total	61 390,00

##### **RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER**

Résultat excédentaire de l'exercice	0,00
Résultat antérieur	0,00
excédent de fonctionnement cumulé	0,00

Décide d'affecter globalement au budget CONDAMINE le résultat d'exercice 2014 comme suit :

##### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

Couverture du besoin de financement compte 1068	0,00
Résultat de l'exercice 2014 ligne 001 dépenses	61 390,00

##### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Reste sur excédent de fonctionnement 2014 ligne 002 recettes	0,00
--	------

---

#### **5/ BUDGETS PRIMITIFS 2015 - VOTES**

Monsieur le Maire indique que les projets de budgets présentés sont proposés par la commission des finances. Il rappelle qu'ils ont été élaborés dans un contexte de baisse des dotations attribuées par l'Etat aux communes. Pour Eymoutiers, cette réduction représente près de quarante-cinq mille euros de moins qu'en 2014. Les communes ont déjà largement contribué à l'effort de redressement des comptes publics mais elles pourront difficilement continuer à absorber une diminution aussi importante de leurs ressources. Si le gouvernement maintient sa position, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant l'investissement et les services publics locaux. Monsieur le Maire indique que, cette année encore, le budget est proposé sans augmentation de la fiscalité mais il craint qu'à terme, ces diminutions drastiques ne pénalisent nos concitoyens déjà durement touchés par la crise économique et sociale.

Dans ce contexte, Monsieur le Maire propose de demander à nouveau le réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat et l'arrêt des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation des dépenses de fonctionnement et d'investissement.

## **BUDGET DE LA REGIE EAU - ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif 2015 proposé par la Commission des Finances. Ce budget s'équilibre en fonctionnement à la somme de 296 451,46 € et en investissement à la somme de 330 781,67 €.

## **BUDGET DU LOTISSEMENT DE LA CONDAMINE**

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif 2015 et indique que celui-ci s'équilibre à 61 400,00 € pour la section de fonctionnement et à 61 400,00 € pour la section d'investissement.

## **BUDGET DE LA REGIE DU CINEMA**

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif 2015 proposé par la Commission des Finances. Ce budget s'équilibre en fonctionnement à la somme de 100 066,47 € et en investissement à la somme de 86 171,19 €.

## **BUDGET COMMUNAL**

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif 2015 et indique que celui-ci s'équilibre à 2 911 233,24 € pour la section de fonctionnement et à 1 413 799,56 € pour la section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver, à l'unanimité, par chapitres :

- le projet du budget annexe 2015 de la régie eau - assainissement et de l'arrêter tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 627 233,13 € ;
- le projet du budget annexe 2015 du lotissement CONDAMINE et de l'arrêter tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 122 800,00 € ;
- le projet du budget annexe 2015 de la régie du cinéma et de l'arrêter tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 186 237,66 €.
- le projet du budget primitif 2015 et de l'arrêter tant en recettes qu'en dépenses à la somme de 4 325 032,80 €.

Le Conseil Municipal demande le réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat afin d'éviter une baisse sensible du niveau des investissements publics et des répercussions sur la fiscalité locale.

## **6/ TAXES LOCALES 2015**

Dans le cadre de l'élaboration du budget primitif 2015, la Commission des Finances propose de maintenir les taux des 3 taxes locales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de fixer le montant des contributions directes à la somme de 874 606 €.
- de fixer la répartition du produit global adopté de la façon suivante :

Taxe d'habitation :	14,01%
Taxe foncière (bâti) :	23,30%
Taxe foncière (non bâti) :	90,37%

## **7/ SUBVENTIONS 2015**

Sur proposition de la Commission des Finances, le Conseil Municipal décide, par 15 voix pour, Mme Mélanie Plazanet, MM. Jean-Pierre Faye et Jean Riboulet s'étant abstenus, d'accorder les subventions suivantes :

<b>BENEFICIAIRES</b>	<b>MONTANTS</b>	<b>BENEFICIAIRES</b>	<b>MONTANTS</b>
7AC	1 800,00 €	Coopérative scolaire	1 000,00 €
ACCA	400,00 €	Eymoutiers Culture et Mécénat	200,00 €
ADIRP 87	100,00 €	FF Médaillés Jeunesse et Sports et Engagement Associatif	100,00 €
Aides	300,00 €	Fitness	650,00 €

<b>BENEFICIAIRES</b>	<b>MONTANTS</b>	<b>BENEFICIAIRES</b>	<b>MONTANTS</b>
ANACR	400,00 €	FNACA	350,00 €
ASE	3 200,00 €	FNATH	300,00 €
Association de pêche de Fressengeas	650,00 €	JMF	1 500,00 €
Association des Lieutenants de Louveterie de la Haute-Vienne	150,00 €	Judo Club Pelaud	1 200,00 €
Association Eymoutiers Cœur de Ville	3 000,00 €	Ligue des Droits de l'Homme	400,00 €
Association la Courte Echelle	1 500,00 €	Ligue Contre le Cancer	200,00 €
Association par Monts et par Vaux	400,00 €	Monde Allant Vers	1 000,00 €
Association Sportive du Collège	500,00 €	MRAP	100,00 €
Atousports	300,00 €	Pays' Sage	100,00 €
Badminton Club Eymoutiers	1 000,00 €	Radio Vassivière	200,00 €
Basket Club Pelaud	1 500,00 €	Refuge des Résistances	300,00 €
Canoë-Kayak EYMOUTIERS	1 800,00 €	Secours Populaire Français	500,00 €
Chemin de Fer Touristique Limousin Périgord	800,00 €	Solidarité Paysan Limousin	100,00 €
Club d'Aquariophilie et de Terrariophilie	500,00 €	Télé Millevaches	200,00 €
Club Eymoutiers Minéraux	1 000,00 €	Université Populaire Eymoutiers	1 500,00 €
Conciliateurs de Justice	100,00 €		

Les crédits nécessaires figurent à l'article 6574 du budget primitif 2015.

Les membres de l'assemblée se sont retirés au moment des débats et votes des subventions concernant les associations dont ils sont membres.

## **8/ LE MONT DU RABAZEIX - REFECTION D'UN MUR DE SOUTÈNEMENT**

Monsieur le Maire indique que le mur soutenant la VC 21, unique voie d'accès au Mont du Rabazeix, est en partie affaissé et menace de s'effondrer sur la longueur. Il apparaît par conséquent urgent de le restaurer.

Le coût de cette opération est estimé à 14 505 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de donner un avis favorable à la réfection du mur de soutènement de la VC 21 au Mont du Rabazeix pour un montant de 14 505 € HT,
- de solliciter l'aide du Conseil Général dans le cadre des Contrats Territoriaux Départementaux.
- de solliciter tout financement susceptible d'être attribué dans le cadre de cette opération.

## **9/ DOMAINE DU BUCHOU - CHOIX DES ENTREPRISES**

Monsieur le Maire rappelle que, dans le cadre du projet de réhabilitation de 3 hameaux de gîtes et du pavillon central du Domaine du Buchou, une procédure de mise en concurrence s'est déroulée, conformément aux dispositions de l'article 28 du Code des Marchés Publics.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 6 mars 2015 pour procéder à l'ouverture des plis et à l'admission des candidatures. A l'issue de cette réunion, il a été demandé au maître d'œuvre de procéder à l'analyse des offres.

Le Conseil Municipal, vu le code des marchés publics et après avoir pris connaissance des procès-verbaux de la commission, délibère et décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés publics suivants :

	<b>DESIGNATION DES LOTS</b>	<b>ENTREPRISE ATTRIBUTAIRE</b>	<b>HT</b>	<b>TTC</b>
01	<b>Bardages</b>	PAQUET Gilbert	<b>95 927,23 €</b>	105 519,95 €
02	<b>Couverture bac</b>	BEGOT	<b>73 756,85 €</b>	81 132,54 €
03A	<b>Désamiantage</b>	ALARA DEPOLLUTION	<b>16 360,00 €</b>	17 996,00 €
03B	<b>Menuiseries extérieures</b>	NAUDON-MATHE Frères	<b>59 381,00 €</b>	65 319,10 €
04	<b>Isolation sous plancher</b>	JBI	<b>9 500,87 €</b>	10 450,96 €
05	<b>Isolation soufflée</b>	ISO-INTER	<b>10 109,63 €</b>	11 120,59 €
06	<b>VMC</b>	BOUGNOTEAU	<b>17 930,66 €</b>	19 723,73 €
07	<b>Electricité</b>	AEL	<b>28 750,19 €</b>	31 625,21 €
<b>TOTAL TRAVAUX</b>			<b>311 716,43 €</b>	<b>342 888,07 €</b>

#### **10/ CHEMIN COMMUNAL DE DONNARIEIX - DEPLACEMENT DE L'ASSIETTE**

Dans le cadre du déplacement de l'assiette d'une portion du chemin public de Donnarieix, Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal avait décidé, lors de sa séance du 20 novembre 2014, de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation d'une partie de ce chemin rural en vue de sa cession à Monsieur Lebourg.

Constatant que la procédure a été strictement respectée, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- de déclasser du domaine public une partie du chemin rural de Donnarieix d'une contenance de 256 m<sup>2</sup> en vue de sa cession,
- de céder cette portion de chemin à Monsieur LEBOURG, au prix de 1 euro,
- d'acquérir les parcelles L n° 364p (b) - 883p (e) - 884p (h) au prix de 1 euro,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette opération,
- de charger Maître Chambon, Notaire à Eymoutiers, de la rédaction des actes,
- que les frais, droits et honoraires occasionnés par cette opération seront à la charge de la Mairie.

#### **11/ CESSION DU CHEMIN COMMUNAL DU MONT**

Lors de sa séance du 28 novembre 2007, le conseil municipal décidait de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation du chemin rural du Mont en vue de sa cession à Monsieur SUAOU d'une part et Monsieur LOGE et Madame GIRAUD d'autre part ;

Constatant que la procédure a été strictement respectée, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de déclasser du domaine public une partie du chemin rural du Mont d'une contenance de 4 391 m<sup>2</sup> en vue de sa cession,
- de céder une portion de chemin d'une surface de 344 m<sup>2</sup> à Monsieur SUAOU au prix de 1 euro,
- de céder une portion de chemin d'une surface de 4 047 m<sup>2</sup> à Monsieur LOGE et Madame GIRAUD au prix de 1 euro ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette opération ;
- que les frais, droits et honoraires occasionnés par cette opération seront à la charge de la Mairie.
- de charger Maître Chambon, Notaire à Eymoutiers, de la rédaction des actes.

## **12/ PERSONNEL COMMUNAL – CREATION DE POSTES**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que pour faire bénéficier à trois agents communaux d'un avancement de grade, il convient de créer trois postes au sein de la filière technique.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, délibère et décide de compléter le tableau des emplois de la Commune par la création :

- d'un poste d'agent de maîtrise principal,
- d'un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- d'un poste d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe.

Les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés dans les emplois ainsi créés et aux charges sociales et impôts s'y rapportant seront inscrits au budget aux articles et chapitres prévus à cet effet.

---

## **13/ DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT CITOYENNETE**

Monsieur le Maire indique que compte tenu du contexte social que rencontre actuellement notre pays, marqué par divers faits susceptibles de porter atteinte au sentiment d'appartenance à l'unité nationale, Monsieur le Préfet de la Haute-Vienne souhaite qu'un correspondant « citoyenneté » puisse être identifié au sein de chaque conseil municipal. Celui-ci sera plus particulièrement chargé de relayer au plus près du niveau local les informations ou initiatives présentées dans ce domaine.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, par 16 voix pour, Mme Frédérique Lambey et M. Jean-Jacques Peyrissaguet s'étant abstenus sur le principe de création d'un correspondant citoyenneté, de désigner Madame Mélanie Plazanet en qualité de correspondant « citoyenneté » au sein de la municipalité d'Eymoutiers.

---